

La reprise de la saison moto, période à risque

8 motards sur 10 ne roulent pas pendant l'hiver

Le nombre d'accidents impliquant un motard a baissé de 15% ces 10 dernières années. Dans plus d'un accident sur 3 en Wallonie, le motard est seul concerné, selon une nouvelle analyse statistique de l'institut Vias. C'est la catégorie d'usagers motorisés la plus souvent impliquée dans des collisions unilatérales. Près de 3 accidents sur 4 ont d'ailleurs lieu en dehors de tout carrefour. Or 8 motards sur 10 ne roulent pas du tout pendant l'hiver. C'est pourquoi, à l'occasion du lancement de la saison moto, l'institut Vias appelle les motards à refaire quelques manœuvres avant de se lancer.

Le nombre d'accidents en baisse de 15% ces 10 dernières années

L'an dernier, 533.107 motos étaient immatriculées dans notre pays, soit une hausse de 21% sur les 10 dernières années. Dans le même temps, le nombre d'accidents a baissé de 15%. La tendance est donc positive, même si en Wallonie, la baisse est moins prononcée (-6%). Il n'en reste pas moins que 2659 accidents ont été recensés l'an dernier, soit 7 par jour. L'an dernier, 65 motards ont perdu la vie sur nos routes contre 106 il y a 10 ans.

Le motard seul impliqué dans 1 accident sur 3 en Wallonie

1 accident de moto sur 4 (25%) implique uniquement le motard. En Wallonie, c'est même plus d'1 accident sur 3 (35%). C'est la catégorie d'usagers motorisés la plus souvent impliquée dans des collisions unilatérales. Les motards sont également souvent impliqués dans des collisions latérales : dans 34% des accidents, le deux-roues est heurté de côté ou percute le flanc d'un autre véhicule. A Bruxelles, c'est même 40%.

2 accidents sur 3 en dehors des carrefours

Pratiquement 2 accidents sur 3 (65%) ont lieu en dehors de tout carrefour. En Wallonie, ce pourcentage est même de 73%. A Bruxelles, en revanche, 1 accident sur 5 (20%) a lieu dans un carrefour réglé par des feux. Au niveau national, ce pourcentage n'est que de 8%.

8 motocyclistes sur 10 ne roulent pas en hiver

Une étude de profilage réalisée par l'institut Vias montre que 8 motards sur 10 ne roulent pas en hiver. À partir du mois de mars, le nombre d'accidents corporels commence à augmenter et va seulement baisser à partir d'octobre (73 % des accidents de moto se produisent entre avril et octobre). Avant de reprendre la route après l'hiver, il est donc important de répéter toutes les manœuvres utiles ou de suivre un cours de recyclage afin de retrouver la pleine maîtrise de son véhicule.

Lorsque les motards sont de nouveau plus nombreux sur les routes, il est évidemment important que tous les autres conducteurs redoublent d'attention. Sur autoroute, par exemple, les motards sont autorisés à remonter les files en utilisant l'espace entre les deux bandes les plus à gauche. Il faut toujours leur laisser suffisamment d'espace pour qu'ils puissent le faire en toute sécurité

Les accidents de moto plus graves en Wallonie

De tous les usagers de la route, les motards sont impliqués dans les accidents les plus mortels. On recense plus de 26 motards tués par 1000 accidents corporels contre 20 piétons, 8 cyclistes et 8

automobilistes, par exemple. L'absence d'habitacle combinée à la vitesse accentue évidemment la gravité de ces accidents.

On note d'importantes différences entre les Régions. En Wallonie, on recense 36 motards tués par 1000 accidents contre 26 en Flandre et 3 à Bruxelles. En Wallonie, les accidents de moto sont donc 1,5 fois plus graves qu'en Flandre et 14 fois plus graves qu'à Bruxelles.

41 ans, l'âge moyen du motard impliqué dans un accident

Le public qui roule à moto a tendance à vieillir ces dernières années. En 2005, l'âge moyen du motard impliqué dans un accident était plus ou moins de 35 ans. L'an dernier, il était de 41 ans. Au niveau national, la moitié des victimes d'accidents de moto (50%) ont plus de 40 ans. A Bruxelles, c'est seulement 35%. Les victimes y sont donc sensiblement plus jeunes que dans le reste du pays. C'est dû au fait que la moto y est de plus en plus considérée comme une alternative à la voiture en raison des embouteillages, ce qui assure un rajeunissement du public.

Selon Kishan Vandaël Schreurs, chercheur à l'institut Vias, « *Chaque motard a ses raisons de choisir ce mode de transport. Quelle que soit cette raison, le port de vêtements de protection apporte clairement une valeur ajoutée. Ne craignez pas d'opter pour le « look motard » même si ce type de vêtements a un coût. Il existe aujourd'hui sur le marché de nombreuses alternatives qui ressemblent à des vêtements « ordinaires ». Choisissez des vêtements sûrs et certifiés. Les magasins de motos peuvent vous conseiller parfaitement à ce sujet* ».

Les 10 conseils pour une reprise en douceur

- 1) Après la période hivernale, il faut un certain temps avant de se réhabituer à sa moto et de retrouver ses « sensations ». Refaites quelques manœuvres avant de vous lancer.
- 2) Ne faites pas tout de suite une longue sortie mais commencez par de petits trajets. Cela vous permettra de vous réhabituer à un style de conduite défensif.
- 3) Faites un check-up de votre moto, avec une attention particulière pour les pneus et les freins.
- 4) Pensez à votre visibilité et privilégiez des vêtements et un casque qui se voient de loin.
- 5) Vérifiez la durée de vie de votre casque. Remplacez-le après une chute, mais sachez qu'il a de toute façon une durée de vie limitée : 3 à 5 ans pour le polycarbonate et jusqu'à 7 ans pour la fibre de verre.
- 6) Utilisez toujours vos clignotants afin de prévenir les autres usagers de vos intentions.
- 7) Méfiez-vous des pièges : les marquages au sol, les plaques d'égout, les gravillons, etc. sont autant d'éléments insignifiants pour les automobilistes mais dangereux pour les deux-roues.
- 8) Ne vous placez pas à tout à fait à droite de la route. En vous mettant au milieu de votre bande, vous voyez mieux le trafic et vous êtes plus visible.
- 9) Remontez les files avec une prudence de sioux car cette pratique comporte certains dangers.
- 10) Si vous êtes en groupe, laissez les motards les moins expérimentés rouler en tête de groupe. Ils pourront ainsi suivre plus facilement.

Personne de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20



Institut Vias
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411